



# ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

tabagisme

Question écrite n° 10238

## Texte de la question

M. Christian Estrosi attire l'attention de M. le secrétaire d'Etat à la santé sur les résultats d'une enquête conduite par l'IGAS sur « la destination et l'utilisation des fonds publics » par le Comité national contre le tabagisme. La presse s'en est fait l'écho, ce qui a entraîné la démission du directeur de cet organisme avant même que cette enquête ne soit rendue publique. Des pratiques douteuses et de très graves abus ont été révélés : seulement 10 à 15 % des dépenses seraient effectivement consacrées à des campagnes d'information contre le tabagisme, le reste concernant les frais de fonctionnement ; et des accusations d'enrichissement personnel seraient portées. Ce nouveau cas, même s'il n'était pas comparable avec le scandale de l'ARC, ne va pas manquer d'alerter l'opinion publique sur l'efficacité réelle d'organismes censés mener des missions de service public. Il lui demande des précisions sur le rapport en question et s'étonne que le Gouvernement ne semble pas vouloir le dévoiler. Il souhaite connaître les mesures qu'il entend prendre à cet égard pour tirer les leçons de cette situation.

## Texte de la réponse

L'attention du secrétaire d'Etat à la santé est attirée par l'honorable parlementaire sur l'association Comité national contre le tabagisme. Une enquête menée par l'Inspection générale des affaires sociales relève en effet un certain nombre de dysfonctionnements dans la gestion de cette association. Le relevé des constatations met l'accent sur les irrégularités commises par l'ancien directeur. Suite à ces constats, le secrétaire d'Etat a décidé de porter plainte. En revanche, l'intérêt des missions du CNCT et l'efficacité de son action ne sont pas remis en cause par les inspecteurs de l'IGAS. Afin de permettre à l'association de poursuivre son action sur des bases saines, le secrétaire d'Etat a incité l'association à procéder au renouvellement de ses instances dirigeantes. Un mandataire a été nommé par le tribunal de grande instance de Paris pour procéder à de nouvelles élections.

## Données clés

**Auteur :** [M. Christian Estrosi](#)

**Circonscription :** Alpes-Maritimes (5<sup>e</sup> circonscription) - Rassemblement pour la République

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 10238

**Rubrique :** Santé

**Ministère interrogé :** santé

**Ministère attributaire :** santé

## Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 16 février 1998, page 807

**Réponse publiée le :** 5 octobre 1998, page 5459